

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DAC 108 Subvention et convention avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale (94 500 Champigny-sur-Marne).

Madame Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure,

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le Projet de délibération en date du 6 mars 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 60.000 euros à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale, dont le siège social est situé 88 avenue Marx Dormoy, 94500 Champigny-sur-Marne une convention d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 2: Une subvention de fonctionnement de 60.000 euros est attribuée à l'Association des Amis du Musée de la Résistance Nationale pour lui permettre de mener à bien les actions qu'elle prévoit dans la capitale. A00042 / 21153 /2012_03747

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 323, ligne VF40001. Provision pour subventions au titre de la mémoire.